

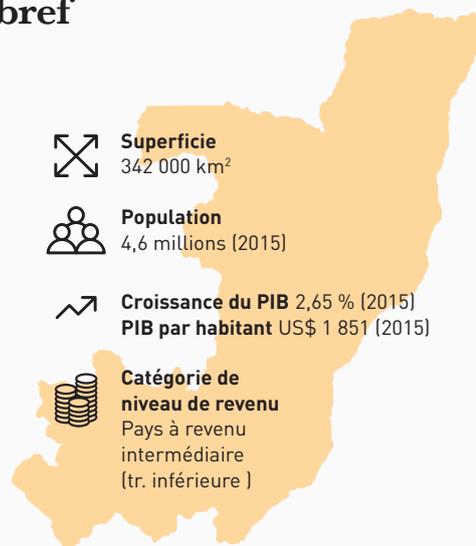


RÉPUBLIQUE DU CONGO

1. Contexte du pays

Pour la République du Congo, l'année 2015 a été marquée par le référendum constitutionnel qui s'est tenu le 25 octobre et qui a mené à l'adoption d'une nouvelle Constitution en novembre – texte fondateur de la VIe République. La nouvelle Constitution prévoit par ailleurs l'abolition de la peine de mort ainsi que des dispositions en faveur de l'égalité des sexes, fait de la décentralisation une nouvelle forme de gouvernance et instaure pour la première fois le poste de Premier ministre. Tout dernièrement, le Congo a procédé à la révision de son plan national de développement dans la perspective d'une croissance durable et inclusive, d'une amélioration du climat des affaires et d'un renforcement des capacités de l'administration, ce qui a permis au pays de passer du 178e rang au 176e rang dans le classement « Doing Business ». Le Congo a aussi fait preuve d'initiative en matière de protection de l'environnement puisque le pays délivre des certificats d'exploitation et de préservation à hauteur de 31 % et 13 % de ses forêts, respectivement. Le pays s'est lancé dans la lutte contre le commerce illicite de produits de la faune et de la flore sauvages et a ouvert la voie en 2015 en mettant au point une stratégie continentale en la matière, laquelle devrait d'ailleurs être la toute première à être adoptée par l'Union africaine. S'agissant de la gouvernance, le Congo est classé 42e sur 54 dans l'Index Ibrahim pour la gouvernance africaine. Des progrès ont également été accomplis dans les domaines de la sécurité, des droits fondamentaux et du développement durable. L'Observatoire congolais des droits de l'homme a remporté le prix des Droits de l'homme de la République française 2015 pour son projet visant à promouvoir le respect des droits des communautés autochtones et locales. Selon les chiffres du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, les bailleurs de fonds traditionnels du Congo sont la France, l'UE et la Banque mondiale.

En bref



Ressources (% Produit intérieur brut)



Indices clés de développement :



APD / Formation de capital 1,80 % (2014)

APD par habitant US\$ 23,46 (2014)



Rang selon l'IDH (2014)
(Meilleur classement: Position 1)



Rang dans "Doing Business" (2015)
(Meilleur classement: Position 1)



Indice anti-corruption: -1,22 (2014)
(Plus forte anti-corruption: +2,5)

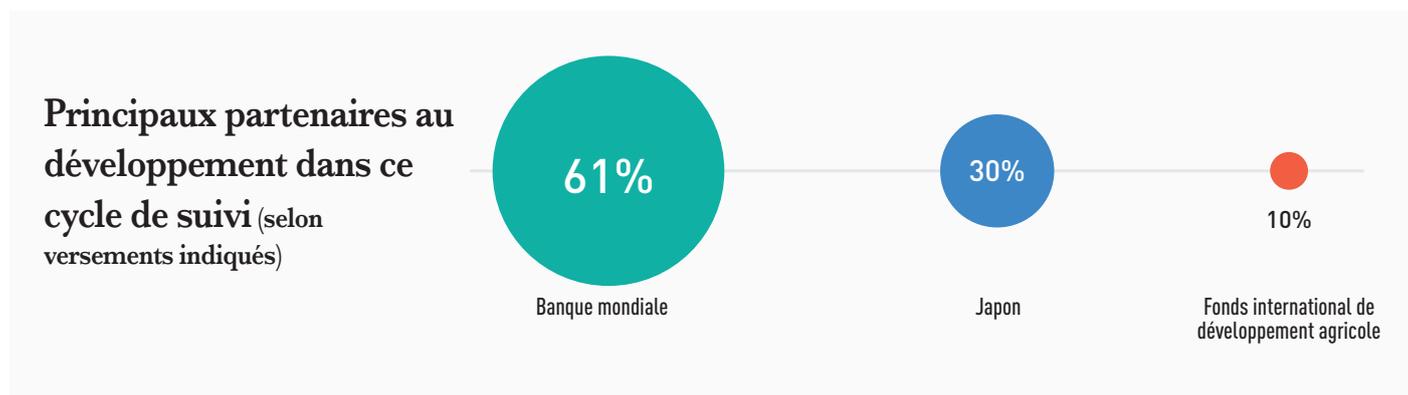
Défis majeurs de développement

Le Congo a été gravement affecté par la chute des cours du pétrole (de 96 US\$ à 38 US\$), ce qui a eu un impact négatif sur la croissance économique du pays. Le taux de croissance du PIB est passé de 6,8 % en 2014 à 2,65 % en 2015. Il en va de même pour les apports nets d'Investissements directs étrangers (IDE) qui sont passés de 81 % en 2014 à 17 % en 2015. Sachant que l'industrie du pétrole représente 65 % du PIB et 80 % des recettes budgétaires du pays, le gouvernement a décidé d'entreprendre des réformes structurelles dans le domaine des finances publiques et vers une diversification accrue de l'économie (dans les secteurs de l'agriculture et du tourisme), du développement des PME-PMI et de la refonte de la politique nationale en matière d'emploi.

2. Efforts pour mettre en oeuvre les principes d'efficacité

A. Politiques et outils pour l'alignement des partenaires

Les informations fournies lors du cycle de suivi 2015-2016 du Partenariat mondial n'ont pas permis de renseigner la présente partie.



Oui

Participation au suivi 2014

B. Gouvernance et gestion des finances et de la coopération pour le développement

Les informations fournies lors du cycle de suivi 2015-2016 du Partenariat mondial n'ont pas permis de renseigner la présente partie.



Oui

Existence d'une politique nationale de coopération

3. Appropriation nationale

Indicateur 1. Alignement et utilisation du cadre de résultats du pays par les partenaires

Les partenaires ayant participé au second cycle de suivi (le Japon, le FIDA et la Banque mondiale) ont tous axé leurs projets sur des objectifs nationaux, tels que ceux figurant dans le Plan national de développement 2013-2015. Cependant, seulement 81 % de la coopération au développement repose sur l'utilisation des cadres de résultats nationaux et le système de suivi et

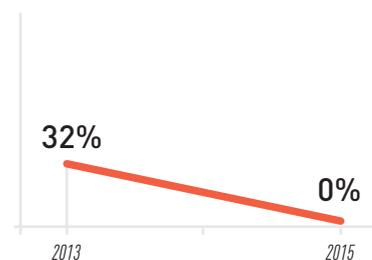
d'évaluation du gouvernement n'est utilisé que dans 17 % des cas seulement pour évaluer l'état d'avancement des projets. L'évaluation des programmes fait l'objet d'un réel engagement (100 % des projets), mais le gouvernement n'est associé qu'à 67 % de ces procédures, pour en définir le champ d'application ou fournir un appui financier.



Indicateur 6. La coopération au développement est inscrite au budget (soumis à l'examen parlementaire)

Aucune somme n'a été inscrite au budget au titre de la coopération au cours du présent cycle. En 2013, le taux déclaré en la matière s'élevait à 32 %.

Pourcentage au budget



Indicateurs 9 et 10. Utilisation des systèmes nationaux

Le recours du Congo aux systèmes de gestion des finances et des marchés publics n'a pas évolué en cours de cycle, les différents types de procédures – exécution budgétaire, rapports financiers, audit, achats – se maintenant

tous les quatre à 22 %. Cela représente tout de même un progrès par rapport aux 7 % d'utilisation des systèmes nationaux enregistrés en 2013. L'indice d'évaluation des politiques et institutions nationales (EPIN) se maintient pour le pays à 2,5,

depuis 10 ans. Le déliement de l'aide, toujours à 87 % depuis 2013, conserve lui aussi un niveau stable, quoiqu'inférieur aux 98 % de 2010.

	Budget (idéal: 100%)	Rapports financiers (idéal: 100%)	Audit (idéal: 100%)	Achats (idéal: 100%)	EPIN* (maximum: 6)	Déliement (idéal: 100%)
INDICATEUR 9B.	22% ▲	22% ▲	22% ▲	22% ▼		
INDICATEURS 9A ET 10.					2,5 ▶	87% ▶

* Evaluation des politiques et institutions nationales

4. Partenariats inclusifs pour le développement

Indicateurs 2 et 3. Favoriser les partenariats inclusifs pour le développement

Les informations fournies lors du cycle de suivi 2015-2016 du Partenariat mondial n'ont pas permis de renseigner cette section.

Indicateur 8. Égalité homme-femme

S'il n'y a pas de déclaration officielle du gouvernement sur l'égalité des sexes ou de politique spécifique en la matière, une cellule centrale du Ministère des finances est néanmoins chargée de la gestion

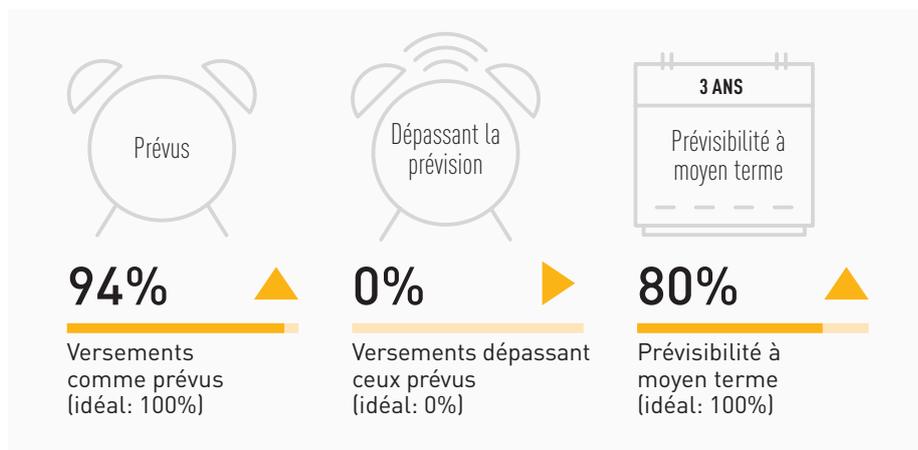
des dépenses publiques et du suivi des dotations liées à l'égalité homme-femme. Les informations relatives aux dotations destinées à promouvoir l'égalité homme-femme sont rendues

publiques, notamment grâce au contrôle parlementaire ou à celui qu'exerce la société civile.

5. *Transparence et redevabilité*

Indicateur 5. La coopération au développement est plus prévisible

Selon les rapports du gouvernement et des partenaires – notamment le FIDA, le Japon, le Canada et la Banque mondiale –, la quasi-totalité (94%) des sommes prévues pour la coopération au développement a été versée en cours d'année et 80 % des versements sont prévisibles pour les trois prochains exercices, ce qui représente un net progrès par rapport au taux de 33 % relevé en la matière en 2013.



Indicateur 7. Redevabilité mutuelle

Il existe une politique relative à l'aide et aux partenariats dans laquelle sont énoncées les priorités en matière de coopération au développement. Le gouvernement et les partenaires au développement ont défini conjointement des objectifs et des cibles visant à renforcer l'efficacité

de la coopération au développement sur le plan national. Des évaluations conjointes (assurées à la fois par le gouvernement et les partenaires au développement) ont été menées au plus haut niveau afin de déterminer l'ampleur des progrès accomplis au regard des

objectifs en question. Des partenaires non gouvernementaux, comme des organisations de la société civile (OSC), des représentants du secteur privé, des parlementaires et des collectivités locales, ont été associés au processus d'évaluation, dont les résultats ont été rendus publics.

Suivi du Partenariat mondial

“

La réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 requiert la mobilisation et l'utilisation judicieuse de tous les types de ressources destinées au développement. Le Partenariat mondial offre une tribune unique pour renforcer l'efficacité des efforts déployés par les différents acteurs en faveur du développement, pour garantir des résultats durables et pour contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD). Il permet de soutenir et de garantir la redevabilité dans le cadre de la mise en œuvre politique de principes communs et d'engagements différenciés. Le Partenariat mondial fournit au travers de sa plateforme multipartite un appui et des conseils pratiques et permet une mise en commun des connaissances, de façon à maximiser la contribution au développement, en privilégiant la mise en œuvre au niveau national de principes d'efficacité adoptés au niveau international, à savoir l'appropriation nationale, la priorité accordée aux résultats, les partenariats inclusifs, ainsi que la transparence et la redevabilité mutuelle. Le Partenariat mondial effectue le suivi des progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements de Busan pour une coopération plus efficace au service du développement au moyen d'un cadre de suivi composé d'un ensemble de 10 indicateurs. Ces derniers mettent l'accent sur le renforcement des institutions des pays en développement, l'accroissement de la transparence et de la prévisibilité de la coopération au développement, l'amélioration de l'égalité hommes-femmes, ainsi que sur le soutien à une plus grande participation de la société civile, des parlements et du secteur privé aux efforts de développement. Le cadre de suivi est actuellement affiné en vue de refléter pleinement l'agenda 2030 et de contribuer à l'examen des cibles liées aux objectifs de développement durable 5 et 17 ainsi qu'à la mise en œuvre des accords de financement du développement.

”

Clause de non-responsabilité Ce document a été élaboré à partir des données recueillies dans le cadre d'une participation volontaire au deuxième cycle de suivi du Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement et à partir d'autres informations librement accessibles en ligne. Les points de vue exprimés ici ne peuvent être utilisés ou cités en tant que source officielle d'informations du PNUD et du Gouvernement de la République du Congo.

Par souci de commodité, le terme « pays » est utilisé pour désigner les pays et les territoires qui ont participé au deuxième cycle de suivi. Le fait de participer à cette procédure et d'être mentionné en tant que participant dans le présent document n'affecte en rien le statut ou la reconnaissance au niveau international d'un pays ou d'un territoire donné.